

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 9

Convocation transmise le 5 juillet 2018.

L'an deux mil dix-huit, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Sepvret s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie de Sepvret, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

Présents : MM./Mmes BARC Nathalie, CHESNES Dolorès, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, DUCOURTIEUX Jean-Claude, LINET Michel, PALLUAULT Delphine, PARISOT Bertrand, THIERY Yves.

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés : MM./Mmes BOUGOUIN Isabelle, BRISSARD Armand, LACOMBE David, LIÉTARD Philippe, MENUET Céline, TEXIER Pauline.

Secrétaire de séance : BUTRÉ Sabrina.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ordre du jour :

Projet de construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles : présentation et validation de l'Avant-Projet Sommaire.

I. *Projet de construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles : présentation et validation de l'Avant-Projet Sommaire*

M. Frédéric VIGNIER, Architecte en charge du projet, a transmis les plans nouveaux plans de l'APS (Avant-Projet Sommaire) à la Commission d'Appels d'Offres.

Voici les observations qu'il a évoquées par rapport aux remarques faites à la dernière présentation de l'APS :

- supprimer le décrochage du bureau n'a pas d'intérêt financier puisqu'il faudra en contrepartie allonger la maison et créer des espaces plus grands.
- La pose d'un lattis bois serait moins coûteuse que l'habillage en pierres (- 1 800 euros).
- La réduction de l'auvent n'a pas d'intérêt si on veut le transformer en garage.
- La cuisine doit être réorganisée pour avoir une ouverture en dehors du garage et une ouverture sur l'espace de vie.
- Concernant l'utilisation d'éco-matériaux pour l'isolation :
 - ✓ Laine de bois : plus lourde, plus d'inertie que le chanvre => + 2 000 euros
 - ✓ Chanvre => + 3 200 euros
 - ✓ Ouate de cellulose => + 1 400 euros (surépaisseur ?).

- Les lins et les peintures sont sans COV (Composés Organiques Volatils).
- Pose d'un chauffe-eau solaire : + 3 800 euros HT (mais l'eau chaude ne sera pas très utilisée puisque les douches seront exceptionnelles).
- Labellisation :
 - ✓ BBC 2017
 - ✓ Effinergie (isolants des murs plus larges) => + 15 à 25 000 euros.
 - ✓ Triple vitrage et VMC double flux en supplément

Après avoir débattu sur les nouveaux plans proposés, Le Maire demande à l'Assemblée délibérante de prendre position sur cet Avant-Projet Sommaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité d'adopter l'Avant-Projet Sommaire sous réserve de prise en compte des observations et des choix suivants :

- **Isolation en laine de bois,**
- **Lattis bois à la place du parement pierre,**
- **Suppression de la porte vitrée dans la buanderie et ajout d'une fenêtre à côté de l'entrée,**
- **Remplacement de la baie vitrée de la cuisine par une fenêtre,**
- **Ouate de cellulose en surépaisseur dans les plafonds,**
- **Pas de chauffe-eau solaire,**
- **Triple vitrage en façade nord (en fonction du coût).**

II. Questions diverses

• Aliénation partielle d'un chemin communal au lieu-dit « Faugerit »

Monsieur JOLLIVET (intervenant pour le compte de sa fille, propriétaire d'une habitation au lieu-dit Faugerit) a demandé s'il était possible d'échanger la parcelle section B n° 95 avec une partie du chemin jouxtant la propriété. Le Maire s'est rendu sur place et a constaté la possibilité de procéder à une aliénation.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide :

d'accorder l'aliénation d'une portion de chemin rural sis au lieu-dit FAUGERIT situé à proximité de la parcelle référencée Section B - Parcelle n° 104 au profit de Madame JOLLIVET Anne, propriétaire de cette parcelle.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'ouvrir une enquête publique pour le chemin cité ci-dessus et indiqué sur le plan en annexe de la présente délibération sous réserve que les bénéficiaires prennent à leur charge les frais de bornage ainsi que les frais notariés nécessaires à cette opération.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas récupérer en échange la parcelle section B n° 95.

Il est convenu cependant que cette enquête ne sera lancée qu'avec l'accord des voisins (M. SUSSET et M. VIDAULT).

• Subvention au profit de l'Association Juniors de l'Espace Jeunes de Lezay :

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'accorder une subvention d'un montant de 400 euros à l'Association Juniors de l'Espaces Jeunes de Lezay (79120) pour la réalisation du chantier jeunes du 9 au 13 juillet 2018 (nettoyage de lavoirs sur le sentier des sources).

• Repas du 14 juillet :

Armand Brissard, Conseiller Municipal, avait proposé d'emprunter la structure gonflable de l'APE. Ce dernier ne participant pas à ce repas, le Conseil Municipal décide d'annuler cette réservation.

- **Construction de deux maisons bioclimatiques :**

- Validation du devis ESAT/CAT Aiffres

En vue de la réalisation de plusieurs pièces métalliques nécessaires à la construction des deux maisons bioclimatiques situées 28 et 30 rue des Ouzines (protection bardage/muret...), le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité de valider le devis suivant :

Devis de l'ESAT/CAT (79230 AIFFRES) du 10/07/2018
d'un montant total de 660,60 HT soit 792,72 euros TTC.
Délai de livraison : 4 semaines.

- Validation du devis GEDIMAT

En vue de la réalisation en régie des terrasses des deux maisons bioclimatiques situées 28 et 30 rue des Ouzines, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité de valider le devis suivant :

Devis de la société GEDIMAT – Sas Terrasson (86370 VIVONNE) du 05/07/2018
d'un montant total de 2 857,65 HT soit 3 429,18 euros TTC.

Le devis de Bois du Poitou n'est pas retenu car d'un montant total supérieur (3 976 euros TTC).

- **Sécurité rue de la plaine :**

Les habitants de la rue de la plaine se sont plaints à plusieurs reprises du passage de véhicules à vitesse excessive et demandent que des mesures de sécurité soient prises.

Il s'agit d'une route communale et donc à la mairie d'intervenir. Plusieurs solutions sont possibles :

- Pose d'un coussin en béton (normé),
- Pose de coussins berlinois,
- Pose de 2 chicanes (à chiffrer).

A prévoir également la mise en place de signalétique : 1 400 euros (panneaux + poteaux).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.

Fait et délibéré en séance du 10/07/2018.

Liste des conseillers présents :

BARC Nathalie

BUTRÉ Sabrina

CHESNES Dolorès

DUCOURTIEUX Jean-Claude

LINET Michel

PALLUAULT Delphine

PARISOT Bertrand

THIERY Yves

Le Maire :

CHARPENTIER Patrick